

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 30 MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLOZEVET - Salle du Conseil - 14 rue Jules FERRY - 29710 PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, GENTRIC Guénoles, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : ANDRO Dominique (Pouvoir à BUREL Michel), KERDRANVAT Claude (Pouvoir à LE BERRE Hélène), LE GUELLEC Yves (Pouvoir à JONCOUR Martine), PEREIRA Sandra (Pouvoir à KERLOCH Josiane), PERON Sophie (Pouvoir à PICHON Franck).

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Absent : -

Secrétaire de séance : LE BERRE Hélène

Date de convocation et de transmission : 23 Mars 2023

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 33
Votants :
- dont « pour » : 33
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 7-3 : Ressources Humaines – Renouvellement d'un emploi non permanent de Chargé de mission Culture dans le cadre d'un contrat de projet

Jean-Louis CARADEC, Vice-Président délégué, rappelle à l'assemblée la création par délibération du 27 mai 2021 d'un emploi non permanent de Chargé de mission Culture pour mener un diagnostic culturel de territoire préalable à l'écriture d'un projet culturel

Cet emploi a été créé selon les dispositions du « contrat de projet » prévues à l'article L332-24 du code général des la fonction publique.

Il s'agit actuellement d'un engagement en Contrat à Durée Déterminée conclu depuis le 11/10/2021 pour une durée initiale d'un an, renouvelé jusqu'au 30/04/2023, par délibération du 29/09/2022.

Considérant la poursuite du diagnostic culturel par la rédaction d'un projet culturel de territoire,

Vu le Code général de la fonction publique, article L332-24, et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Renouvelle le contrat de projet jusqu'au 31 décembre 2023 dans les conditions actuelles : emploi contractuel (CDD) de catégorie A, à temps complet, rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché et par référence à la délibération relative au régime indemnitaire,**
- **Modifie en ce sens le tableau des emplois**
- **Inscrit au budget les crédits correspondants.**

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

